Image not found or type unknown

CAF trop perçu APL dette

Par **Florence RABBY**, le **03/05/2018** à **21:42**

bonjour
ma fille est actuellement locataire d un studio
lorsqu' elle a demandé l APL elle était étudiante boursière et avait le droit à l APL
puis elle a trouvé du travail en octobre et en décembre elle a quitté la fac mais pas le logement
comme elle avait droit à la prime activité nous avons déclaré ses ressources janvier février et mars
et donc mentionné qu' elle travaille depuis octobre
elle a reçu une demande de trop perçu de 750 euros et donc une retenu de 97 euros sur sa prime d activité
son trop perçu correspond à l APL de janvier février et mars
Après avoir eu leur service il lui réclame son bulletin de salaire de novembre pour rectifier ses droits
pensez vous que sa dette sera effacé
Merci

Par **youris**, le **04/05/2018** à **08:52**

bonjour,
je comprends que selon votre message, votre fille a déclaré tardivement son changement de situation, la caf a donc retenu logiquement les sommes trop perçues sur les prestations à venir.
je ne pense pas que sa dette soit effacée automatiquement mais elle peut le demander.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés